



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yves Adam : « Culture-passions » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philippe Clivaz : « Valorisation, signalisation, communication : Lausanne pôle culturel » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Denis Corboz : « Musée de l'Art Brut » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Sarah Neumann : « Une étude sur les publics de la culture » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yvan Salzmänn : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/77 de la Municipalité, du 5 novembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de porter le montant du compte d'attente de Fr. 340'000.- à Fr. 1'300'000.-
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'300'000.- destiné à couvrir les frais d'études pour la rénovation, l'assainissement et l'agrandissement du cinéma Capitole, montant qui sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité par voie de préavis ;
3. de balancer le compte d'attente 1400.581.139 par prélèvement sur le crédit prévu sous le chiffre 1 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 1401.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/68 de la Municipalité, du 8 octobre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'octroyer à la Municipalité une enveloppe de prêts chirographaires de CHF 6'000'000.– TTC destinée à octroyer des crédits-relais soutenant les projets développés par des coopératives d'habitants impliquées dans la réalisation du PPA n° 1 des Plaines-du-Loup, aux conditions strictes définies aux chapitres 3.4 et 3.5 du présent préavis. Ces prêts, entièrement remboursables pourront être octroyés pour une durée maximale de cinq ans à un taux d'intérêt équivalent au taux de référence de l'Office fédéral du logement plus 0.25 % couvrant les frais de gestion de la Ville.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/81 de la Municipalité, du 26 novembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation de capital de Spontis S.A. proportionnellement à sa participation ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 255'000.– à porter au bilan des SiL sous rubrique « Prêts et participations permanentes » ;
3. de demander le remboursement du prêt historique à long terme, consenti à cette société, d'un montant de CHF 275'242.–, dont CHF 255'000.– seront convertis en capital-actions selon point 2 et CHF 20'242.– reçu au comptant.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « CPCL : un havre de paix dans la tempête ambiante ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/1 de la Municipalité, du 8 janvier 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver les lignes directrices de la politique culturelle décrites au chapitre 5 du présent rapport-préavis ;
2. d'adopter les propositions et objectifs pour les années 2015 à 2019 présentés au chapitre 7 du présent rapport-préavis ;
3. d'adopter les mesures présentées au point 10.1 du présent rapport-préavis relatives au Fonds des arts plastiques et aux arts visuels ainsi que leurs implications financières ;
4. d'adopter les mesures présentées au point 10.2 du présent rapport-préavis relatives aux autres domaines artistiques ainsi que leurs implications financières ;
5. d'adopter les modifications du règlement du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne du 16 février 1999, amendés comme suit par la commission :

Article 2, al. 1, point 1 :

- acquérir des œuvres produites par des artistes résidant à Lausanne *ou justifiant d'attaches professionnelles fortes avec la ville de Lausanne.*

Article 5 :

¹ La commission désignée par la Municipalité est formée de neuf membres.

(...)

³ Les experts et les artistes professionnels sont nommés par la Municipalité sur proposition du conseiller municipal en charge de la culture. *Un membre est désigné sur proposition d'une association représentative des intérêts des artistes professionnels lausannois.*

6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod « Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne » ;
7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Pour un PALM culturel » ;
8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gilles Meystre « Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la Ville et ses acteurs culturels, basées sur la transparence et le partenariat » ;
9. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Claire Attinger « La fête de l'art contemporain à Lausanne » ;
10. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé » ;

11. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Evelyne Knecht « Un Capitole pour une capitale » ;
12. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Evelyne Knecht « Haut les masques ! Pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées » ;
13. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans » ;
14. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Myriam Tétaz « Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine » ;
15. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Philippe Clivaz « Bas les masques – la culture est en danger ! » ;
16. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « Accès à la culture : pour un événement fédérateur lausannois » ;
17. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du POP – Jeunesses popistes « Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :